

Avis 09-A-02 du 20 février 2009

relatif à un accord dérogatoire pour les délais
de paiement dans le secteur du bricolage

Posted on: 23 février 2009 | Secteur :

DISTRIBUTION

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

**Origine de la
saisine**

Ministre de l'Economie, de l'industrie et de
l'emploi

Dispositif(s)

se référer à l'avis

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Fédération des magasins de bricolage (FMB),
Union nationale des industriels du bricolage,
du jardinage et de l'aménagement du
logement (UNIBAL),
Syndicat des entreprises de commerce
international de machines portatives,
pneumatiques, à agraffer et à clouer
(SECIMPAC),
Fédération des industries des peintures,
encres, couleurs, colles et adhésifs (FIPEC),
Fédération française de la brosse à dents (FFB),
Groupement interprofessionnel des
fabricants d'appareils ménagers (GIFAM)

Lire

le texte intégral de l'avis

94.19 Ko

le communiqué de presse